

USAGERS

Sans doute est-ce un signe des temps que de voir se multiplier, en marge des services publics, des associations d'usagers : il y a celle du téléphone, celle du chemin de fer ... Il se peut que ces grands services y gagnent en convivialité en écoutant les doléances de ces associations qui malgré leur nom ne représentent guère que quelques personnes. La plupart des usagers se contentent de subir, rouspétant plus ou moins fort selon leur degré d'insatisfaction et ne se sentant aucunement responsable du fonctionnement de l'entreprise publique ou parapublique qu'ils utilisent.

Personne ne niera le rôle de service public de l'Education Nationale. Mais qui en sont les usagers?

— Les élèves? Curieux usagers obligatoires : alors que l'on peut choisir de prendre ou non le train, d'avoir ou non le téléphone, ... si on est d'âge scolaire la fréquentation d'un établissement d'enseignement est obligatoire. Voici des usagers encore moins responsables que ceux du téléphone ou du chemin de fer.

— Les parents d'élèves? Mais il ne sont qu'usagers par personnes interposées. Cela ne semble pas sérieux et relève d'une conception pour le moins très large de la notion d'usager!

— Les chefs d'entreprise? Quelle idée? Ce sont pourtant bien eux qui utilisent les jeunes formés au sein des établissements scolaires et c'est bien en fonction de leurs besoins qu'est créée ou fermée telle ou telle filière.

Si l'Education Nationale a introduit des représentants des élèves, des parents d'élèves ou des socio-professionnels au sein des conseils d'administration des établissements c'est peut-être bien parce que ses usagers sont un peu particuliers et non pas parce que cette entreprise publique est à la pointe du progrès social.

Il y a cependant une autre catégorie d'usagers dans les établissements scolaires : les professeurs! Cela ressemble à un canular et pourtant ...

Au début de la présente année civile, l'inspection académique du Haut-Rhin a mis en place une "*commission de réflexion sur l'avenir des formations secondaires à Colmar*" dans le but de discuter des modalités d'accroissement des places dans les lycées colmariens. Dans un louable souci de concertation, cette commission comprenait outre l'inspecteur d'académie, des représentants de la ville, les divers chefs d'établissement, les représentants des associations de parents d'élèves et des représentants des syndicats. Comme toute commission trop importante, elle dut se scinder en groupes de travail. Il y eut donc le groupe des administratifs et celui des "*usagers*" (parents et syndicats) ainsi qu'il fut nommé par l'inspecteur et les proviseurs! Voilà les professeurs au même rang que les parents d'élèves : usagers de l'Education Nationale. Inutile de dire que les *bonnes* décisions furent prises dans le groupe des administratifs.

On savait déjà les professeurs sans grand pouvoir. Les voilà clairement désignés comme des usagers irresponsables. Sans doute y a-t-il une part de vérité dans cette irresponsabilité puisque tel syndicat ne s'est pas donné la peine de se faire représenter et que tel autre y a délégué un P.E.G.C. peu au fait des problèmes des lycées, mais il s'agit peut-être aussi d'une attitude volontaire des syndicats sachant bien que les décisions échapperaient aux *usagers*.

L'Education Nationale est ainsi le seul service public à rémunérer ses usagers. On comprend mieux dans cette optique la faiblesse des salaires des professeurs!

Jean LEFORT